
**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du mercredi 29 juin 2016

Le mercredi 29 juin 2016, à 17 h 30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à la salle des loisirs de Villebernier, sur la convocation qui a été adressée le 22 juin 2016 par le Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Présents :

Monsieur Benoit BARANGER, Bourgueil,
Monsieur Gilbert BOISBOUVIER, Gennes,
Madame Valérie BOUCHAUD, l'Île-Bouchard,
Monsieur Jacky GELINEAU, Communauté de communes de la région de Doué-la-Fontaine,
Madame Brigitte GUGLIELMI, Conseil Départemental de Maine-et-Loire,
Monsieur Philippe GUILLARD, Communauté de communes Chinon Vienne et Loire,
Monsieur Laurent HAMON, Conseil Départemental de Maine-et-Loire,
Madame Isabelle PAIN, Conseil régional du Centre-Val de Loire,
Madame Sophie TUBIANA, Communauté d'Agglomération Saumur Loire-Développement.

Absents ayant donné procuration :

Monsieur François BRUYANT, Villaines-les-Rochers, à Valérie BOUCHAUD
Madame Christelle CARDET, Conseil Régional des Pays de la Loire, à Jacky GELINEAU
Madame Martine CHAIGNEAU, Conseil Départemental d'Indre-et-Loire, à Brigitte GUGLIELMI
Monsieur Benoît FAUCHEUX, Conseil régional du Centre-Val de Loire, à Benoît BARANGER
Monsieur Jean-Patrick GILLE, Conseil régional du Centre-Val de Loire, à Isabelle PAIN
Madame Elisabeth NOUVELLET, Blou, à Philippe GUILLARD
Monsieur Jackie PASSET, Communauté de communes Beaufort-en-Anjou, à Laurent HAMON

Excusés :

Madame Roselyne BIENVENU, Conseil régional des Pays de la Loire,
Monsieur Roch BRANCOUR, Conseil régional des Pays de la Loire,
Madame Régine CATIN, Conseil régional des Pays de la Loire,
Madame Charlotte DE BECDELIEVRE, Richelieu,
Madame Isabelle GAUDRON, Conseil régional du Centre-Val de Loire,
Monsieur Laurent GERAULT, Conseil régional des Pays de la Loire,
Madame Myriam LE SOUEF, ville de Tours,
Madame Isabelle LE MANIO, ville d'Angers,
Monsieur Eric LOIZON, Conseil Départemental d'Indre-et-Loire,
Monsieur Pierre-Alain ROIRON, Conseil régional du Centre-Val de Loire.

Secrétaire de séance : Madame Valérie BOUCHAUD

Nombre de membres composant le bureau : **26**

Nombre de membres présents : **9** Nombre de pouvoirs : **7** Nombre de voix : **16**

Renouvellement convention de trésorerie

Il est proposé de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine, le renouvellement de la convention d'une ouverture de crédit, aux conditions suivantes :

7.3. Emprunts

-
- ✓ Montant : 200 000 €
 - ✓ durée : 12 mois
 - ✓ taux variable : Euribor 3 mois moyenné (Index variable) de avril 2016 (- 0,249 %) + 1,70 % soit à ce jour 1,451 % (l'index négatif est déduit de la marge initiale)
 - ✓ prélèvement des intérêts : trimestriellement et à terme échu
 - ✓ commission d'engagement : 0,70 % l'an (prélèvement par quart trimestriellement)
 - ✓ frais de dossiers : néant
 - ✓ débloccage : par chèque ou virement ou par procédure de débit et crédit d'office
 - ✓ calcul des intérêts : sur 366 jours (année bissextile).
- de prendre l'engagement, au nom du syndicat d'inscrire au budget en priorité chaque année en dépenses obligatoires les sommes nécessaires au remboursement des échéances ; et de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les moyens nécessaires au remboursement des échéances.
 - de conférer en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur le Président, pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Les membres du Bureau délibèrent favorablement et à l'unanimité pour autoriser le Président à signer avec le Crédit agricole.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,



Benoit Baranger
Benoit BARANGER

Certifié exécutoire par le Président
Compte- tenu de la transmission en
Sous- préfecture et de la publication
Le

12 JUL. 2016

1.4. Autres types de contrats

DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ

Séance du mercredi 29 juin 2016

Le mercredi 29 juin 2016, à 17 h 30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à la salle des loisirs de Villebernier, sur la convocation qui a été adressée le 22 juin 2016 par le Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Présents :

Monsieur Benoit BARANGER, Bourgueil,
Monsieur Gilbert BOISBOUVIER, Gennes,
Madame Valérie BOUCHAUD, l'Île-Bouchard,
Monsieur Jacky GELINEAU, Communauté de communes de la région de Doué-la-Fontaine,
Madame Brigitte GUGLIELMI, Conseil Départemental de Maine-et-Loire,
Monsieur Philippe GUILLARD, Communauté de communes Chinon Vienne et Loire,
Monsieur Laurent HAMON, Conseil Départemental de Maine-et-Loire,
Madame Isabelle PAIN, Conseil régional du Centre-Val de Loire,
Madame Sophie TUBIANA, Communauté d'Agglomération Saumur Loire-Développement.

Absents ayant donné procuration :

Monsieur François BRUYANT, Villaines-les-Rochers, à Valérie BOUCHAUD
Madame Christelle CARDET, Conseil Régional des Pays de la Loire, à Jacky GELINEAU
Madame Martine CHAIGNEAU, Conseil Départemental d'Indre-et-Loire, à Brigitte GUGLIELMI
Monsieur Benoît FAUCHEUX, Conseil régional du Centre-Val de Loire, à Benoît BARANGER
Monsieur Jean-Patrick GILLE, Conseil régional du Centre-Val de Loire, à Isabelle PAIN
Madame Elisabeth NOUVELLET, Blou, à Philippe GUILLARD
Monsieur Jackie PASSET, Communauté de communes Beaufort-en-Anjou, à Laurent HAMON

Excusés :

Madame Roselyne BIENVENU, Conseil régional des Pays de la Loire,
Monsieur Roch BRANCOUR, Conseil régional des Pays de la Loire,
Madame Régine CATIN, Conseil régional des Pays de la Loire,
Madame Charlotte DE BECDELIEVRE, Richelieu,
Madame Isabelle GAUDRON, Conseil régional du Centre-Val de Loire,
Monsieur Laurent GERAULT, Conseil régional des Pays de la Loire,
Madame Myriam LE SOUEF, ville de Tours,
Madame Isabelle LE MANIO, ville d'Angers,
Monsieur Eric LOIZON, Conseil Départemental d'Indre-et-Loire,
Monsieur Pierre-Alain ROIRON, Conseil régional du Centre-Val de Loire.

Secrétaire de séance : Madame Valérie BOUCHAUD

Nombre de membres composant le bureau : **26**

Nombre de membres présents : **9** Nombre de pouvoirs : **7** Nombre de voix : **16**

Système d'alerte et d'information des populations

Les services de la Préfecture de Maine et Loire ont contacté fin 2015 le Parc pour étudier la possibilité d'installer un Système d'Alerte et d'Information des Populations, c'est une sirène, sur la Maison du Parc.

Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine
49730 MONTSOREAU

2016/24/B

1.4. Autres types de contrats

En effet, les études faites par le service interministériel de défense et de protection civile ont montré que ce bâtiment public était techniquement, à l'échelle de Montsoreau, le plus pertinent pour recevoir cet équipement d'alerte.

Madame la Préfète de Maine-et-Loire nous sollicite officiellement pour autoriser par délibération cette installation.

Cette sirène prendra place sur la plate-forme supérieure de l'ascenseur. La commune a à sa charge l'installation technique (câblages électriques, boîtier d'intervention, pause ...) et la gestion technique de la sirène, le Parc ne fournissant que l'électricité.

Les membres du Bureau, à l'unanimité, autorisent le Président à signer la convention tripartite entre l'Etat, la commune de Montsoreau et le Parc pour l'installation d'une sirène étatique au système d'alerte et d'information des populations.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,




Benoit BARANGER

Certifié exécutoire par le Président
Compte- tenu de la transmission en
Sous- préfecture et de la publication

Le **12 JUIL. 2016**

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du mercredi 29 juin 2016

Le mercredi 29 juin 2016, à 17 h 30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à la salle des loisirs de Villebernier, sur la convocation qui a été adressée le 22 juin 2016 par le Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Présents :

Monsieur Benoit BARANGER, Bourgueil,
Monsieur Gilbert BOISBOUVIER, Gennes,
Madame Valérie BOUCHAUD, l'Île-Bouchard,
Monsieur Jacky GELINEAU, Communauté de communes de la région de Doué-la-Fontaine,
Madame Brigitte GUGLIELMI, Conseil Départemental de Maine-et-Loire,
Monsieur Philippe GUILLARD, Communauté de communes Chinon Vienne et Loire,
Monsieur Laurent HAMON, Conseil Départemental de Maine-et-Loire,
Madame Isabelle PAIN, Conseil régional du Centre-Val de Loire,
Madame Sophie TUBIANA, Communauté d'Agglomération Saumur Loire-Développement.

Absents ayant donné procuration :

Monsieur François BRUYANT, Villaines-les-Rochers, à Valérie BOUCHAUD
Madame Christelle CARDET, Conseil Régional des Pays de la Loire, à Jacky GELINEAU
Madame Martine CHAIGNEAU, Conseil Départemental d'Indre-et-Loire, à Brigitte GUGLIELMI
Monsieur Benoît FAUCHEUX, Conseil régional du Centre-Val de Loire, à Benoît BARANGER
Monsieur Jean-Patrick GILLE, Conseil régional du Centre-Val de Loire, à Isabelle PAIN
Madame Elisabeth NOUVELLET, Blou, à Philippe GUILLARD
Monsieur Jackie PASSET, Communauté de communes Beaufort-en-Anjou, à Laurent HAMON

Excusés :

Madame Roselyne BIENVENU, Conseil régional des Pays de la Loire,
Monsieur Roch BRANCOUR, Conseil régional des Pays de la Loire,
Madame Régine CATIN, Conseil régional des Pays de la Loire,
Madame Charlotte DE BECDELIEVRE, Richelieu,
Madame Isabelle GAUDRON, Conseil régional du Centre-Val de Loire,
Monsieur Laurent GERAULT, Conseil régional des Pays de la Loire,
Madame Myriam LE SOUEF, ville de Tours,
Madame Isabelle LE MANIO, ville d'Angers,
Monsieur Eric LOIZON, Conseil Départemental d'Indre-et-Loire,
Monsieur Pierre-Alain ROIRON, Conseil régional du Centre-Val de Loire.

Secrétaire de séance : Madame Valérie BOUCHAUD

Nombre de membres composant le bureau : **26**

Nombre de membres présents : **9**

Nombre de pouvoirs : **7**

Nombre de voix : **16**

**Transmission des dossiers individuels par le Centre de Gestion à la
Caisse des Dépôts et Consignations**

Le Centre de gestion de Maine et Loire est considéré comme sous-traitant du Parc naturel régional pour communiquer les dossiers personnels des agents à la Caisse des Dépôts et Consignations notamment au titre de la retraite CNRACL.

Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine
49730 MONTSOREAU

2016/25/B

6. Libertés publiques et pouvoirs de police

La commission nationale de l'information et des libertés (CNIL) a alerté le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'obligation des sous-traitants de disposer de l'autorisation des collectivités pour transmettre ces données personnelles. Considérant que le Président ne dispose pas de cette compétence, Il est proposé au Bureau d'autoriser le Président à signer la convention avec le Centre de gestion de Maine et Loire, à agir pour son compte auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et l'autoriser à communiquer les dossiers des agents.

Les membres du Bureau délibèrent favorablement et à l'unanimité pour autoriser le Président à signer cette convention.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,




Benoit BARANGER

Certifié exécutoire par le Président
Compte- tenu de la transmission en
Sous- préfecture et de la publication
Le

12 JUIL. 2016

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du mercredi 29 juin 2016

Le mercredi 29 juin 2016, à 17 h 30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à la salle des loisirs de Villebernier, sur la convocation qui a été adressée le 22 juin 2016 par le Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Présents :

Monsieur Benoit BARANGER, Bourgueil,
Monsieur Gilbert BOISBOUVIER, Gennes,
Madame Valérie BOUCHAUD, l'Île-Bouchard,
Monsieur Jacky GELINEAU, Communauté de communes de la région de Doué-la-Fontaine,
Madame Brigitte GUGLIELMI, Conseil Départemental de Maine-et-Loire,
Monsieur Philippe GUILLARD, Communauté de communes Chinon Vienne et Loire,
Monsieur Laurent HAMON, Conseil Départemental de Maine-et-Loire,
Madame Isabelle PAIN, Conseil régional du Centre-Val de Loire,
Madame Sophie TUBIANA, Communauté d'Agglomération Saumur Loire-Développement.

Absents ayant donné procuration :

Monsieur François BRUYANT, Villaines-les-Rochers, à Valérie BOUCHAUD
Madame Christelle CARDET, Conseil Régional des Pays de la Loire, à Jacky GELINEAU
Madame Martine CHAIGNEAU, Conseil Départemental d'Indre-et-Loire, à Brigitte GUGLIELMI
Monsieur Benoît FAUCHEUX, Conseil régional du Centre-Val de Loire, à Benoît BARANGER
Monsieur Jean-Patrick GILLE, Conseil régional du Centre-Val de Loire, à Isabelle PAIN
Madame Elisabeth NOUVELLET, Blou, à Philippe GUILLARD
Monsieur Jackie PASSET, Communauté de communes Beaufort-en-Anjou, à Laurent HAMON

Excusés :

Madame Roselyne BIENVENU, Conseil régional des Pays de la Loire,
Monsieur Roch BRANCOUR, Conseil régional des Pays de la Loire,
Madame Régine CATIN, Conseil régional des Pays de la Loire,
Madame Charlotte DE BECDELIEVRE, Richelieu,
Madame Isabelle GAUDRON, Conseil régional du Centre-Val de Loire,
Monsieur Laurent GERAULT, Conseil régional des Pays de la Loire,
Madame Myriam LE SOUEF, ville de Tours,
Madame Isabelle LE MANIO, ville d'Angers,
Monsieur Eric LOIZON, Conseil Départemental d'Indre-et-Loire,
Monsieur Pierre-Alain ROIRON, Conseil régional du Centre-Val de Loire.

Secrétaire de séance : Madame Valérie BOUCHAUD

Nombre de membres composant le bureau : **26**

Nombre de membres présents : **9**

Nombre de pouvoirs : **7**

Nombre de voix : **16**

Convention tripartite pour l'engagement opérationnel de Bimby

Dans le cadre de son projet « urbanisme durable », le Parc attirait dès 2006 l'attention des collectivités sur la nécessité de penser l'organisation d'un développement au sein des enveloppes urbaines existantes pour éviter de consommer les terres agricoles, de banaliser les paysages et ainsi conserver leur attractivité touristique. Mais ce n'est qu'à la faveur des injonctions réglementaires en faveur de la densification de l'urbanisation que le Parc a été sollicité pour avancer des solutions opérationnelles.

8.5. Politique de la Ville habitat Logement

C'est ainsi qu'une opération nommée « BIMBY », du nom d'une méthode de concertation urbaine destinée à offrir des possibilités de production de logement supplémentaires dans les tissus déjà construits (Build In My Back Yard) a été inscrite à la programmation régionale 2014.

A l'occasion de l'élaboration de son PLUi, la communauté de communes du pays de Doué la Fontaine s'est proposée pour mettre en œuvre cette approche originale afin d'adopter une réglementation plus adaptée à certains types de demandes sociales.

En mars, des « entretiens BIMBY » ont accueillis 115 personnes. Celles-ci ont rencontré, gratuitement, pendant une heure, un architecte qui les a écoutés et conseillés. Les objectifs quantitatifs de 80 personnes ont été dépassés : un architecte supplémentaire a dû être mobilisé pour faire face à la demande.

La typologie des attentes exprimées a été étudiée et des adaptations réglementaires ont été proposées dans la rédaction du PLUi. D'autres demandes, jugées incompatibles avec les orientations fondamentales du PLUi, ont été rejetées, ce qui permettra d'affiner l'argumentaire pour la future enquête publique.

Les propositions de création supplémentaire de logements issues de ces ateliers séduisent en général les propriétaires. Une quinzaine de personnes a exprimé le souhait de voir leur projet se réaliser à court terme. L'étude de leur cas montre que leur projet est compatible avec le PLU en vigueur. Mais une offre de terrains doit trouver une demande, et ces terrains sont atypiques au regard de ce que proposent classiquement les lotisseurs.

Suite à ces entretiens BIMBY, il est proposé de mener une expérience de mise en contact entre propriétaires volontaires et aspirants à la construction. A cette fin, une journée conviviale de rencontre pourrait être organisée. La préparation serait assurée par l'équipe d'animation BIMBY qui serait présente pour apporter leurs conseils aux deux partis. Cela permettrait de rendre plus concret ce concept de densification négociée et pilotée afin d'offrir des exemples positifs et construits à court terme.

Il est proposé au Bureau d'approuver une convention tripartite entre le Parc, la Communauté de communes et le cabinet Villes vivantes afin de pouvoir expérimenter cette animation.

Cette animation particulière d'un coût total de 6 156 € se répartirait comme suit :

- Villes vivantes : 50 % (programme de recherche-action en cours par son laboratoire IN Vivo)
- Communauté de communes : 25%, soit 1 539 € TTC
- Parc naturel régional : 25%, soit 1 539 € TTC

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité :

- ✓ Autorisent le Président à signer cette convention tripartite.
- ✓ Valident le plan de financement et la participation du Parc sur son budget, à hauteur de 1 539 euros TTC.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,



Benoit BARANGER

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du mercredi 29 juin 2016

Le mercredi 29 juin 2016, à 17 h 30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à la salle des loisirs de Villebernier, sur la convocation qui a été adressée le 22 juin 2016 par le Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Présents :

Monsieur Benoit BARANGER, Bourgueil,
Monsieur Gilbert BOISBOUVIER, Gennes,
Madame Valérie BOUCHAUD, l'Île-Bouchard,
Monsieur Jacky GELINEAU, Communauté de communes de la région de Doué-la-Fontaine,
Madame Brigitte GUGLIELMI, Conseil Départemental de Maine-et-Loire,
Monsieur Philippe GUILLARD, Communauté de communes Chinon Vienne et Loire,
Monsieur Laurent HAMON, Conseil Départemental de Maine-et-Loire,
Madame Isabelle PAIN, Conseil régional du Centre-Val de Loire,
Madame Sophie TUBIANA, Communauté d'Agglomération Saumur Loire-Développement.

Absents ayant donné procuration :

Monsieur François BRUYANT, Villaines-les-Rochers, à Valérie BOUCHAUD
Madame Christelle CARDET, Conseil Régional des Pays de la Loire, à Jacky GELINEAU
Madame Martine CHAIGNEAU, Conseil Départemental d'Indre-et-Loire, à Brigitte GUGLIELMI
Monsieur Benoît FAUCHEUX, Conseil régional du Centre-Val de Loire, à Benoît BARANGER
Monsieur Jean-Patrick GILLE, Conseil régional du Centre-Val de Loire, à Isabelle PAIN
Madame Elisabeth NOUVELLET, Blou, à Philippe GUILLARD
Monsieur Jackie PASSET, Communauté de communes Beaufort-en-Anjou, à Laurent HAMON

Excusés :

Madame Roselyne BIENVENU, Conseil régional des Pays de la Loire,
Monsieur Roch BRANCOUR, Conseil régional des Pays de la Loire,
Madame Régine CATIN, Conseil régional des Pays de la Loire,
Madame Charlotte DE BECDELIEVRE, Richelieu,
Madame Isabelle GAUDRON, Conseil régional du Centre-Val de Loire,
Monsieur Laurent GERAULT, Conseil régional des Pays de la Loire,
Madame Myriam LE SOUEF, ville de Tours,
Madame Isabelle LE MANIO, ville d'Angers,
Monsieur Eric LOIZON, Conseil Départemental d'Indre-et-Loire,
Monsieur Pierre-Alain ROIRON, Conseil régional du Centre-Val de Loire.

Secrétaire de séance : Madame Valérie BOUCHAUD

Nombre de membres composant le bureau : 26

Nombre de membres présents : 9 Nombre de pouvoirs : 7 Nombre de voix : 16

**Convention de partenariat pour l'étude d'opportunité de la
Réserve Naturelle Régionale de Méron**

La Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement sollicite le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire Anjou Touraine pour la réalisation d'une étude d'opportunité préalable à la création d'une Réserve naturelle régionale à Montreuil-Bellay.

8.8. Environnement

Le Parc doit fournir tous les éléments nécessaires au dépôt d'un dossier de demande d'opportunité de classement en RNR de terrains de la Champagne de Méron (dans et hors ZI), en conformité avec les arrêtés et documents suivants :

- ✓ Arrêté préfectoral du 9 avril 2013 (ref. 2013099-0002) portant sur l'autorisation à titre dérogatoire la destruction et l'enlèvement en vue de leur transplantation.
- ✓ Arrêté municipal n°2014-103 du 4 juillet 2014 réglementant l'accès à certaines voies, portions de voies ou à certains secteurs de la Commune de Montreuil-Bellay (sur les CR du Touraga, CR de Laveau, CR de Lite, CR de Panreux à Balloire, CR du Lac).
- ✓ Arrêté ministériel de dérogation Outarde canepetière du 28 mars 2013 autorisant à déroger la CASLD pour les travaux d'aménagement et d'urbanisation dans la ZI (zone délimitée par les 4 voiries). [arrêté qui contient : création d'une zone de quiétude sur la marge NW de la ZI ; prévoit que les travaux soient réalisés entre le 1^{er} mars et le 30 septembre pour ne perturber aucune nidification].
- ✓ Docob de la ZPS « Champagne de Méron – Plaine de Douvy » dont le DOCOB a été validé en 2011.
- ✓ Zone de captage Grenelle de la Fontaine Bourreau.
- ✓ Le PAE en cours.

Il s'agit d'une étude qui se décomposera en 2 phases :

Phase 1 : Identification et hiérarchisation du patrimoine présent

a. Réalisation d'un état initial avec description du site. Cette étape consiste à synthétiser les données existantes (localisation, contexte administratif, relief, géologie, pédologie, fonctionnement et interactions entre NATURA et la zone industrielle et les données naturalistes existantes.

b. Réalisation des inventaires faune et flore sur l'emprise du zonage située en Annexe 1 à ce document, tel qu'il a été présenté dans le dossier de dérogation présenté au C.S.R.P.N. et au C.N.P.N.

Phase 2 : Evaluation et détermination du périmètre

a. Evaluation de la valeur patrimoniale des écosystèmes proposés à la conservation et au classement

b. Analyse du contexte socio-économique (liste des propriétaires, des exploitants, descriptif des schémas/structures d'exploitations...)

c. Détermination du périmètre le plus opportun et de sa stratégie de gestion.

Le P.N.R. devra proposer un périmètre pour la future R.N.R. qui sera la synthèse des différents inventaires, des différents enjeux et potentialités écologiques de la zone et des différentes occupations.

Livrables attendus :

- ✓ Inventaire des espèces et habitats cartographiés ; rendus cartographiques sur formats numériques *shape* et édition de cartes pdf précises
- ✓ Le dossier d'étude d'opportunité qui sera déposé à la Région pour avis du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel. Ce dossier contiendra obligatoirement l'évaluation de l'écosystème et le périmètre proposé au titre de la future Réserve Naturelle Régionale.

Bien évidemment, quelques soient les résultats de l'étude, le Parc accompagnera la Communauté d'Agglomération jusque dans les réunions de CSRPN pour défendre cette proposition.

Financement des opérations :

Cette sollicitation prend la forme d'une convention technique et financière. L'assistance à maîtrise d'ouvrage représentera un montant de 15 000 € NTT. Ce montant correspond à un équivalent de **65 j de travail du Parc** sur une base de 8 h/j selon le principe suivant :

- ✓ Le Parc a un cout de 500 €/j,
- ✓ Dans le cadre d'assistances à maîtrise d'ouvrage de plus de 5 j/an pour une de ses collectivités membres, le Parc propose la facturation de ses prestations,
- ✓ Dans le cadre de ce partenariat, le Parc propose de prendre la moitié du temps de travail à sa charge.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité :

- ✓ Autorisent le Président à signer avec la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement, la convention technique et financière à intervenir fixant les conditions de l'assistance à maîtrise d'ouvrage par le Parc pour l'étude des conditions préalables à la création d'une Réserve naturelle régionale à Montreuil-Bellay,
- ✓ Approuvent les conditions financières de l'intervention du Parc : 500 euros/j à raison de 65 jours de travail sur une base de 8h/jour, avec prise en charge de la moitié du temps de travail par le Parc.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,




Benoit BARANGER

Certifié exécutoire par le Président
Compte- tenu de la transmission en
Sous- préfecture et de la publication
Le

12 JUL. 2016